

**Séance du 12 Novembre 2020**

**Etaient présents :**

Mme LABROUCHE Anne-Marie,  
Mme BARREYRE Danielle,  
Mme BALADE Marie-Christine,  
Mme DALL'ANTONIA Karine,  
Mme ALIBERT Marie-Jo,  
Mme ROCHE Sophie, Mme FRANCO Sophie,  
Mme BONNIN Sophie, Mme MOULLEC Sabrina,  
Mme TORREGARAY Alice,  
Mme LATOURNERIE Marie-Angélique,  
Mme AYACHE Hélène, Mme NOUAILLE Marie-Lise,  
Mme ROBERT Valérie, M. DOUSSOU Jean-Baptiste,  
M. RIOT Sébastien, Mme GALAY HAMON Françoise,  
Mme SEGHIRI Rose-Marie,  
Mme RAMPENEUX Aurélie,  
Mme CLAIR Sandra, Mme BELLOC CAPELLA Héloïse,  
Mme BENOIT Sandrine,  
M. DESPUJOLS Patrice,  
M. SAINT-MARC Laurent,  
Mme BURONFOSSE Christelle, M. ALLAIN Christophe,  
Mme LABOY Elodie.

**Etaient absents ou excusés :**

Mme LAULAN Christelle, M. LUCBERT Matthieu, Mme MAGNE Laetitia, M. DUFAU Patrick, Mme GUILLON Josiane, M. LAMOTHE David, M. MANSEAU Jean-Pierre, Mme SAPHORE Christine, Mme RAMAUD Aurélia, M. KONSHELLE Johann, Mme LABOURGUIGNE, Mme BUGARRET LABAT Amélie, Mme SAINT-BLANCARD Joahna, Mme DUCASSE Valérie, M. FRADON Pascal, M. TULARS Bernard, M. MERLO Philippe, Mme MASEI Françoise, M. BEZOS Christian, M. CARRETEY Michel, Mme LEMERCIER Corinne, M. GUILLAIN Daniel, Mme TAUZIEDE Eliane, Mme GONZALEZ Maria-Luisa, Mme ESPAGNET Elisabeth, Mme DAUBA Annie, Mme ROUSSEAU Corine, M. ALEXELINE Nicolas, M. LANNELUC Stéphane, Mme PAPONNEAU Magalie, Mme DAUJAN-JOLY Pierrette, Mme PIACRD Delphine, M. LEGLISE Régis, Mme LAULAN Elodie, Mme SAINT-MARC Hélène, Mme PORTET Adeline, M. JACQUET David, M. MESANA Marc, M. FUSTAILLON Philippe, M. CERQUEIRA Laurent, M. DOUENCE Olivier, Mme FOURNIOL Sandra, Mme LACAMPAGNE Sarah, Mme CANTIN Vanessa, Mme URBAIN Euphrasie, Mme PERRIN Véronique, M. POUBLAN Patrice, Mme MARQUET Sophie, M. LACOMBE Thierry, Mme ZAGO Mélanie, Mme REJALOT Elisabeth, Mme FAUGERE Stéphanie, Mme PEBAQUE Laurence.

**Date de convocation :** 15 Janvier 2021

Le quorum est porté à 1/3 des délégués soit 27 élus  
Réunion faite en visio-conférence sur ZOOM

## ORDRE DU JOUR

- Départ de la secrétaire du SIVOS
- Compte rendu de la réunion avec le Syndicat Mixte du Pôle Territorial du Sud Gironde « Compétence Mobilité – Transport »
- Approbation du compte rendu de réunion du 12 novembre 2020
- Délibération : Décision Modificative n° 1 « Modification des inscriptions Budgétaires » au Budget 2020
- Questions Diverses

## **COMPTE RENDU du 21 Janvier 2020**

Monsieur DESPUJOLS, Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Bazadais, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux délégués présents à cette réunion en visio-conférence.

### **1°) Départ de la secrétaire du SIVOS du Bazadais**

M. Le Président informe les élus que Madame DECHAMPS, secrétaire sur le Syndicat depuis 2002, a accepté une proposition de poste dans une autre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021. Aussi, le recrutement d'une personne se déroule en ce moment, pour une prise de poste au 1<sup>er</sup> février 2021 afin que Madame DECHAMPS puisse former sa remplaçante pendant 3 semaines. Mme DECHAMPS indique qu'elle sera présente pour la délibération du Compte Administratif 2020 qui se déroulera fin février.

### **2°) Compte rendu de la réunion avec le Syndicat Mixte du Pôle Territorial du Sud Gironde sur la compétence « Mobilité - Transport » :**

Monsieur DESPUJOLS, Président du SIVOS du Bazadais, indique aux membres présents, que s'est tenue une réunion le lundi 18 janvier 2021 avec le Syndicat Mixte du Pôle Territorial du Sud Gironde concernant la compétence « Mobilité -Transport ».

Tous les Présidents de Syndicat étaient fortement conviés à participer à cette réunion.

Cette réunion avait pour but d'avoir une réflexion sur la prise de compétence de la « mobilité - Transport » par les Communautés de Communes.

Il est important de comprendre que la compétence « Mobilité -Transport » englobe tous les modes de mobilités et de transports ; à savoir les pistes cyclables, les lignes de bus régulières, les aires de covoiturage en passant par le train.... Et bien sûr les transports scolaires.

Les CDC ont jusqu'au 31 mars 2021 pour se prononcer sur la prise ou non de cette compétence.

A ce jour, nous n'avons pas beaucoup d'informations et nos questions restent sans réponse quant au devenir des syndicats scolaires et notamment celui du SIVOS du Bazadais qui perdure grâce à la participation financière, de 20.00€ par élèves ayant-droit, de la Région.

En effet, si les CDC et surtout celle du Bazadais, décident de prendre la compétence « mobilité -Transport », que devient les syndicats ?

Et si au contraire, la CDC du Bazadais fait le choix de ne pas prendre la compétence, la Région qui sera toujours « Autorité Organisatrice Principale » participera-t-elle toujours financièrement aux frais de fonctionnement du syndicat ?

Il faut également savoir que le SIVOS du Bazadais, à travers les 25 circuits, intervient sur plusieurs CDC (Cdc du Bazadais, du Sud Gironde, Convergence Garonne,...)

Mme LATOURNERIE de la commune de Cudos, propose de se renseigner et de nous tenir informé.

Mme BARREYRE de la commune de Bazas, a entendu parler de ce syndicat mais n'a pas d'information à ce sujet. Elle va également se renseigner.

Une autre réunion doit se tenir dans les prochains mois, nous en saurons peut-être un peu plus.

### 3°) Approbation du Compte Rendu de la réunion du 12 novembre 2020 :

Monsieur Le Président demande aux membres s'ils ont des questions sur le compte rendu de séance du 12 novembre 2020.

Il n'y a aucune question

M. DESPUJOLS demande à l'assemblée s'ils approuvent le compte rendu.

Etant donné, le caractère exceptionnel de cette réunion en visio-conférence, il est demandé aux élus de voter en indiquant un smiley « Pouce vers le haut » sur leur camera ou de lever la main (présence de caméra) pour comptabiliser les votes Pour, Contre, et « Abstention ».

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité (27 voix)

### 4°) Délibération : Décision Modificative n°1 « Modification des Inscriptions Budgétaires au Budget 2020 »

Malgré un contrôle du Budget par le Trésor Public et la Sous-Préfecture de Langon, le Budget primitif 2020 ne fait pas apparaître la somme de **70 048.00€**, correspondant aux encaissements d'inscriptions pour le compte de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'année scolaire 2019/2020.

Lors du vote du Budget en juillet dernier, cette somme avait été indiquée sur le tableau présenté en séance en vous notifiant que le Trésor Public reverserait cette somme comme pour les avances versées à ASTG (appel d'offre de 2012 à 2019), étant donné que nous étions considérés comme « boîte aux lettres » et donc sur un compte d'attente.

Cependant, le reversement à la Région ne s'est pas fait sur 2020 et donc nous devons le faire sur le budget 2021, ce qui nous oblige à faire apparaître cette somme sur le Budget 2020 afin de l'avoir en excédent au C/002 et de pouvoir le mandater sur 2021

Le Trésorier de Bazas nous demande donc de prendre une décision modificative sur le BP 2020 du SIVOS et donc de rajouter au compte 002 cette somme en tant que report de fonctionnement. Etant donné que le Budget doit être équilibré en Dépenses et en recette, il convient de mettre au C/65888, en dépenses de fonctionnement, la somme de 70 048.00€.

#### EN RECETTES :

Actuellement le C/002 :	25 603,72€
Nous vous proposons de rajouter :	+ 70 048.00€
<b>C/ 002 Report de Fonctionnement :</b>	<b>95 651,72€</b>
<i>Total des Recettes :</i>	<i>132 511.24€</i>

#### EN DEPENSES :

<b>C/ 65888 Reversement à la Région :</b>	<b>+ 70 048.00€</b>
<i>Total des Dépenses :</i>	<i>132 511.24€</i>

M. DESPUJOLS, Président demande aux membres présents de se prononcer en indiquant leur vote par un smiley « pouce vers le haut » ou en levant la main sur leur caméra pour répondre au vote.

Appelé à délibérer, le Comité Syndical,

- **DECIDE** de modifier le BP 2020
- **ACCEPTE** d'ajouter la somme de 70 048.00€ au C/002 en tant que report de fonctionnement
- **ACCEPTE le montant de 95 651.72€** comme somme affectée au C/002 du Budget 2020
- ACCEPTE** d'ajouter la somme de 70 048.00€ au C/65888 en tant qu'autre charge de gestion courante en Dépenses
- ACCEPTE** la modification du budget 2020 pour un montant équilibré entre les dépenses et les recettes de fonctionnement de 132 511.24€
- **CHARGE** Monsieur DESPUJOLS Patrice de l'exécution de la présente et de signer tout acte en découlant.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité (27 voix)

### 5°) Questions Diverses

Mme BARREYRE de la commune de Bazas propose que la réunion de fin février pour le vote du Compte Administratif 2020 du SIVOS du Bazadais se déroule à la salle des Conférences.  
M. DESPUJOLS remercie M. BARREYRE pour sa proposition et l'accepte.

La séance est levée à 20h00

Ont signé les membres présents,